



**PRÉFET  
DU TARN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi, le 9 juillet 2021

### **Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

L'arrêté du 21 juin 2021 publié au Journal Officiel de la République Française le 9 juillet 2021 reconnaît l'état de catastrophe naturelle pour les inondations et coulées de boue du 11 au 13 mai 2020 dans la commune de LAVAUUR.

L'arrêté du 22 juin 2021 publié au Journal Officiel de la République Française le 9 juillet 2021 reconnaît l'état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2020 dans les communes suivantes : CAGNAC LES MINES, SAINT-JUÉRY et SAINT-LIEUX LÈS LAVAUUR.

**Les administrés ont un délai de 10 jours à compter de la parution de l'arrêté au Journal Officiel de la République Française pour faire la déclaration auprès de leur assurance.**

### **Contacts presse :**

Nicolas BONNAMANT 05 63 45 62 34 / 06 18 28 61 33

Noé CAPITANT 05 63 45 60 87

Astreintes communication (après 18h – w-e et jours fériés) : 06 08 36 07 22

Mél : [pref-communication@tarn.gouv.fr](mailto:pref-communication@tarn.gouv.fr)